



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 32-6766-3
Date de révision: 11/09/2026

Numéro de version: 3.00
Annule et remplace la version du : 30/01/2023

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) Scotch-Weld(TM) Threadlocker TL42, Blue

Numéros d'identification de produit

UU-0015-0326-5 UU-0015-0390-1

7100033986 7100034072

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif structural

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification du risque d'aspiration ne s'applique pas en raison de la viscosité cinématique du produit.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Carcinogénicité, Catégorie 1B - Carc. 1B; H350

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Diméthacrylate de triéthylène glycol	109-16-0	203-652-6	30 - 50
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1	248-666-3	1 - 10
2'-Phénylacétohydrazide	114-83-0	204-055-3	<= 0,8
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	202-805-4	<= 0,5
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	80-15-9	201-254-7	< 2
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1	221-359-1	< 1
Acide acrylique	79-10-7	201-177-9	<= 1

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260A	Ne pas respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et des lunettes de protection.

Intervention ::

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.

<= 125 ml mention d'avertissement**Prévention:**

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P280	Porter des gants de protection et des lunettes de protection.

Intervention ::

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:**Précaution - Extra:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

8% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

8% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.

7% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par inhalation inconnue.

Contient 8% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s))	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Diméthacrylate de triéthylène glycol	(N° CAS) 109-16-0 (N° CE) 203- 652-6	30 - 50	Skin Sens. 1B, H317
Bis(méthyléthyl)naphthalène	(N° CAS)	20 - 40	Tox.aspiration 1, H304

	38640-62-9 (N° CE) 254-052-6		Irr. des yeux 2, H319 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Résine polyester	Confidentiel	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	(N° CAS) 27813-02-1 (N° CE) 248-666-3	1 - 10	Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 STOT SE 3, H335
2'-Phénylacétohydrazide	(N° CAS) 114-83-0 (N° CE) 204-055-3	<= 0,8	Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 3, H301 Sens. cutanée 1, H317 STOT RE 1, H372 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	(N° CAS) 68909-20-6 (N° CE) 272-697-1	< 5	EUH066 STOT RE 2, H373
N,N-Diméthyl-p-toluidine	(N° CAS) 99-97-8 (N° CE) 202-805-4	<= 0,5	Tox. aigüe 3, H301 Tox. aigüe 4, H332 Carc. 1B, H350 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412 Skin Sens. 1B, H317
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	(N° CAS) 81-07-2 (N° CE) 201-321-0	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	(N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4	<= 0,5	Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Aquatique aigüe 1, H400,M=1
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	(N° CAS) 80-15-9 (N° CE) 201-254-7	< 2	Perox. Org. EF, H242 Tox. aigüe 2, H330 Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372 Tox. aquatique chronique 2, H411 STOT SE 3, H336
1-Méthyléthyl naphtalène	(N° CAS) 29253-36-9 (N° CE) 249-535-3	< 1	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	(N° CAS) 3077-12-1 (N° CE) 221-359-1	< 1	Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Tox.aquatique chronique 3, H412
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5	<= 0,1	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Acide acrylique	(N° CAS)	<= 1	Liq. Inflamm. 3, H226

	79-10-7 (N° CE) 201-177-9		Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1A, H314 STOT SE 3, H335 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Nota D Tox. aquatique chronique 2, H411
--	------------------------------	--	--

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Acide acrylique	(N° CAS) 79-10-7 (N° CE) 201-177-9	(C >= 1%) STOT SE 3, H335
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	(N° CAS) 80-15-9 (N° CE) 201-254-7	(C >= 10%) Corr. cutanée 1B, H314 (3% <= C < 10%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 3%) Lésions oculaires 1, H318 (1% <= C < 3%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 10%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrrouement et douleurs au nez et à la gorge). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmolement et troubles de la vision). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Oxydes d'azote.

Oxides de soufre

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas

manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Eviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME Suisse	VLEP(Inhalable vapeur/aérosol)(8 heures):10 mg/m3; VLCT(Inhalable vapeur/aérosol)(15 minutes):40 mg/m3	Cancérigène catégorie 1B, Groupe C, toxique pour le fœtus
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures) : 3 mg/m3	Foetotoxique Groupe C
Acide acrylique	79-10-7	VME Suisse	VME(8 heures):29 mg/m3(10 ppm);VLE(15 min.):59 mg/m3(20 ppm)	Foetotoxique Groupe C

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélèvement	Valeur	Mentions additionnelles
Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP	38640-62-9	Suisse VBT valeurs	1-Hydroxypyren (nach Hydrolyse)	Urine	c-b	3.5 ug/l	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)

c-b: bei Langzeitexposition: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. Fin de l'exposition, de la période de travail.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Acide acrylique		Employé	Exposition à court terme par voie cutanée; Les effets locaux	1 mg/cm2
Acide acrylique		Employé	Exposition à long terme (8h) par inhalation; Les	30 mg/m3

			effets locaux	
Acide acrylique		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locaux	30 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartment	PNEC
Acide acrylique		Sol agricole	1 mg/kg d.w.
Acide acrylique		Eau	0,003 mg/l
Acide acrylique		Sédiments de l'eau	0,236 mg/kg d.w.
Acide acrylique		Rejets intermittants dans l'eau	0,0013 mg/l
Acide acrylique		Eau de mer	0,0003 mg/l
Acide acrylique		Usine de traitement des eaux d'égout	0,9 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur

les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Respirateur purificateur d'air à demi-masque ou masque complet adapté aux vapeurs organiques ou contacter le fabricant du respirateur pour un respirateur contre les gaz/vapeurs approprié

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Liquide thixotropique.
Couleur	Bleu
Odeur	Douce de solvant
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	$\geq 148,9$ °C [$@ 101\,324,72$ Pa]
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	≥ 100 °C [<i>Méthode de test: Tagliabue Coupe fermée</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	12 727 mm ² /s
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	$\leq 666,6$ Pa
Densité	1,1 g/ml [$@ 20$ °C]
Densité relative	1,1 [$@ 20$ °C] [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	1,01 [<i>Réf. Standard :Air=1</i>]
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	Négligeable
Masse moléculaire:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

La lumière.

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Effets respiratoires : Les signes et les symptômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Cutané	Souris	LD50 > 2 000
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 10 837 mg/kg
Bis(méthyléthyl)naphtalène	Cutané	Rat	LD50 > 4 500 mg/kg
Bis(méthyléthyl)naphtalène	Inhalation - Poussières/ Brouillards	Rat	LC50 > 5,64 mg/l
Bis(méthyléthyl)naphtalène	Ingestion	Rat	LD50 4 130 mg/kg
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Cutané	Risques pour la santé similaires	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Ingestion	Souris	LD50 17 000 mg/kg
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Cutané	Risques pour la santé similaires	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle	Cutané	Rat	LD50 500 mg/kg
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 1,4 mg/l
Hydroperoxyde de α, α-diméthylbenzyle	Ingestion	Rat	LD50 382 mg/kg
Acide acrylique	Cutané	Lapin	LD50 640 mg/kg
Acide acrylique	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3,8 mg/l
Acide acrylique	Ingestion	Rat	LD50 1 250 mg/kg
2'-Phénylacétohydrazide	Cutané		LD50 estimé à 200 - 1 000 mg/kg
2'-Phénylacétohydrazide	Ingestion	Souris	LD50 270 mg/kg
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Rat	LD50 > 2 930 mg/kg
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Ingestion	Souris	LD50 140 mg/kg
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Inhalation - Poussières/ Brouillards	Rat	LC50 1,4 mg/l

3M(TM) Scotch-Weld(TM) Threadlocker TL42, Blue

	(4 heures)		
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Ingestion	Rat	LD50 959 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Lapin	Aucune irritation significative
Bis(méthyléthyl)naphthalène	Lapin	Irritation minimale.
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Lapin	Irritation minimale.
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Composants similaires	Aucune irritation significative
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	Classification officielle	Corrosif
Acide acrylique	Lapin	Corrosif
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Homme et animal	Irritation minimale.
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Lapin	Aucune irritation significative
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Lapin	Aucune irritation significative
Bis(méthyléthyl)naphthalène	Lapin	Irritant sévère
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Lapin	Irritant modéré
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Composants similaires	Aucune irritation significative
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	Classification officielle	Corrosif
Acide acrylique	Lapin	Corrosif
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Lapin	Moyennement irritant
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Lapin	Aucune irritation significative
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Lapin	Corrosif
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Souris	Sensibilisant
Bis(méthyléthyl)naphthalène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Homme et animal	Sensibilisant
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Cochon d'Inde	Non-classifié
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Souris	Non-classifié

Acide acrylique	Cochon d'Inde	Non-classifié
2'-Phénylacétohydrazide	Jugement professionnel	Sensibilisant
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Humain	Non-classifié
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Cochon d'Inde	Sensibilisant
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Souris	Sensibilisant
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Diméthacrylate de triéthylène glycol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bis(méthyléthyl)naphtalène	In vitro	Non mutagène
Bis(méthyléthyl)naphtalène	In vivo	Non mutagène
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	In vivo	Non mutagène
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	In vitro	Non mutagène
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	In vitro	Non mutagène
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	In vivo	Non mutagène
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acide acrylique	In vivo	Non mutagène
Acide acrylique	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2'-Phénylacétohydrazide	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	In vitro	Non mutagène
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	In vivo	Non mutagène
N,N-Diméthyl-p-toluidine	In vivo	Non mutagène
N,N-Diméthyl-p-toluidine	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Bis(méthyléthyl)naphtalène	Ingestion	Rat	Non-cancérogène
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Acide acrylique	Ingestion	Rat	Non-cancérogène
Acide acrylique	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une

			classification.
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Ingestion	Multiples espèces animales.	Cancérogène
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	5 semaines
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Bis(méthyléthyl)naphthalène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	49 jours
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Souris	NOAEL 714 mg/kg/jour	6 génération
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Souris	NOAEL 714 mg/kg/jour	6 génération
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 460 mg/kg/jour	2 génération
Acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 460 mg/kg/jour	2 génération
Acide acrylique	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	Pendant l'organogenèse
Acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 53 mg/kg/jour	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le	Rat	NOAEL 100	2 génération

		développement		mg/kg/jour	
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 60 mg/kg/jour	90 jours

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Bis(méthyléthyl)naphtalène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Composants similaires	NOAEL Non disponible	
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Acide acrylique	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Cutané	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	13 semaines
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Cutané	la peau	Non-classifié	Souris	NOAEL 100 mg/kg/jour	13 semaines
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Cutané	tractus gastro-intestinal système hématopoïétique Système nerveux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	13 semaines
Diméthacrylate de triéthylène glycol	Ingestion	système hématopoïétique Foie Système nerveux Rénale et / ou de la vessie des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 849 mg/kg/jour	13 semaines
Bis(méthyléthyl)naphtalène	Ingestion	système hématopoïétique	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 170 mg/kg/jour	6 Mois
Bis(méthyléthyl)naphtalène	Ingestion	Foie système immunitaire Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 170 mg/kg/jour	6 Mois
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Inhalation	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,5 mg/l	21 jours

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Ingestion	système hématopoïétique Coeur Système endocrine Foie système immunitaire Système nerveux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	41 jours
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 0,035 mg/l	13 semaines
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation	système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,035 mg/l	13 semaines
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	5 semaines
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 1 500 mg/kg/jour	1 années
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 7 500 mg/kg/jour	1 Mois
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 0,031 mg/l	3 Mois
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	Inhalation	tractus gastro-intestinal système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux des yeux Système endocrine Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,031 mg/l	3 Mois
2'-Phénylacétohydrazide	Ingestion	système hématopoïétique	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Chien	LOAEL 4 mg/kg/jour	7 jours
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 250 mg/kg/jour	28 jours
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	sang	Non-classifié	Rat	LOAEL 420 mg/kg/jour	40 jours
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 25 mg/kg/jour	2 génération
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Souris	NOAEL 3 480 mg/kg/jour	10 semaines
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Ingestion	système hématopoïétique	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 20 mg/kg/jour	3 Mois
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Ingestion	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 20 mg/kg/jour	2 années

N,N-Diméthyl-p-toluidine	Ingestion	Foie système immunitaire Rénale et / ou de la vessie Coeur la peau Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux muscles Système nerveux des yeux système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 60 mg/kg/jour	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Bis(méthyléthyl)naphtalène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Diméthacrylate de triéthylène glycol	109-16-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Diméthacrylate de triéthylène glycol	109-16-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	16,4 mg/l
Diméthacrylate de triéthylène glycol	109-16-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	18,6 mg/l
Diméthacrylate de triéthylène glycol	109-16-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	32 mg/l
Bis(méthyléthyl)naphtalène	38640-62-9	Bactéries	Expérimental	N/A	EC10	>0,16 mg/l
Bis(méthyléthyl)naphtalène	38640-62-9	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	2,44 mg/l
Bis(méthyléthyl)naphtalène	38640-62-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	1,7 mg/l
Bis(méthyléthyl)naphtalène	38640-62-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,15 mg/l
Bis(méthyléthyl)naphtalène	38640-62-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,013 mg/l

3M(TM) Scotch-Weld(TM) Threadlocker TL42, Blue

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1	Bactéries	Expérimental	N/A	EC10	1 140 mg/l
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1	Ide mélanote	Expérimental	48 heures	EC50	493 mg/l
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>97,2 mg/l
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>143 mg/l
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	97,2 mg/l
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	45,2 mg/l
2'-Phénylacétohydrazide	114-83-0	Medaka	Composant analogue	96 heures	LC50	0,016 mg/l
2'-Phénylacétohydrazide	114-83-0	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	0,016 mg/l
2'-Phénylacétohydrazide	114-83-0	Poisson zèbre	Composant analogue	16 jours	NOEC	0,00049 mg/l
2'-Phénylacétohydrazide	114-83-0	Boues anaérobies	Composant analogue	24 heures	N/A	>=100 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>10 000 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>0,4 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,48 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,4 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Medaka	Expérimental	42 jours	NOEC	0,053 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,023 mg/l
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	22 mg/l
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	13,7 mg/l
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	46 mg/l
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>100 mg/l
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>400 mg/l
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	100 mg/l
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Boue activée	Expérimental	30 minutes	LOEC	>1 000 mg/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse	68909-20-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>10 000 mg/l

3M(TM) Scotch-Weld(TM) Threadlocker TL42, Blue

avec de la silice						
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	>1 000 mg/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>10 000 mg/l
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	80-15-9	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	0,103 mg/l
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	80-15-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	3,1 mg/l
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	80-15-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	3,9 mg/l
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	80-15-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	18,84 mg/l
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	80-15-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 mg/l
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bis éthanol	3077-12-1	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bis éthanol	3077-12-1	Carpe commune	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bis éthanol	3077-12-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>100 mg/l
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bis éthanol	3077-12-1	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	48 mg/l
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bis éthanol	3077-12-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	100 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Diatomée	Expérimental	5 jours	ErC50	50 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,13 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Crevete mysid	Expérimental	96 heures	LC50	97 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	27 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	236 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	47 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	36 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	0,03 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Medaka	Expérimental	45 jours	NOEC	10,1 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	3,8 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Boue activée	Expérimental	30 minutes	NOEC	100 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Oiseau	Expérimental	7 jours	LD50	$\geq$ 98 mg par kg de poids corporel
Acide acrylique	79-10-7	Protozoaires ciliés	Expérimental	48 heures	NOEC	0,9 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Acide acrylique	79-10-7	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	100 mg/kg (poids sec)

1-Méthyléthyl naphthalène	29253-36-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,245 mg/l
1-Méthyléthyl naphthalène	29253-36-9	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	0,74 mg/l
1-Méthyléthyl naphthalène	29253-36-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,67 mg/l
1-Méthyléthyl naphthalène	29253-36-9	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	0,013 mg/l
1-Méthyléthyl naphthalène	29253-36-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,079 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Diméthacrylate de triéthylène glycol	109-16-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	85 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Bis(méthyléthyl)naphthalène	38640-62-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	81 %BOD/ThO D	OCDE 301C
2'-Phénylacétohydrazide	114-83-0	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	97 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE
2'-Phénylacétohydrazide	114-83-0	Composant analogue Biodégradation intrinsèque aquatique.	10 jours	Déplétion du carbone organique	64 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	Estimé Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThO D	OCDE 301C
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Expérimental Biodégradation	7 jours	Percent degraded	90 % dégradé	
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	96.55 %BOD/ThOD	OCDE 301D
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Silamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	80-15-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en	0 %BOD/ThO D	OCDE 301C

				oxygène		
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1	Composant analogue Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	1.5 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Percent degraded	81 %BOD/ThO D	OCDE 301D
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Déplétion du carbone organique	100 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1.4 jours (t 1/2)	
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	40CFR 796.3500-Hydrolyse
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental similaire à l'OCDE 305	3 jours	Percent degraded	72.9 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
1-Méthyléthyl naphthalène	29253-36-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	63 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 310 CO2 Headspace
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Diméthacrylate de triéthylène glycol	109-16-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.3	EC A.8 coefficient de partage
Bis(méthyléthyl)naphthalène	38640-62-9	Expérimental BCF - Poisson	36 jours	Facteur de bioaccumulation	1800-6400	OECD305-Bioconcentration
Bis(méthyléthyl)naphthalène	38640-62-9	Modélé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	6.081	Episuite™
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.97	EC A.8 coefficient de partage
2'-Phénylacétohydrazide	114-83-0	Modélé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	5	Catalogic™
2'-Phénylacétohydrazide	114-83-0	Modélé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.74	Episuite™
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	1277	OECD305-Bioconcentration
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.73	

1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.024	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydroperoxyde de α , α -diméthylbenzyle	80-15-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.82	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.0	
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.46	OECD 107 log Kow shke flask mtd
1-Méthyléthyl naphthalène	29253-36-9	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	870	OECD305-Bioconcentration
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Bis(méthyléthyl)naphthalène	38640-62-9	Modélé Mobilité dans le sol	Koc	36 000 l/kg	Episuite™
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
2'-Phénylacétohydrazide	114-83-0	Modélé Mobilité dans le sol	Koc	24 l/kg	ACD/Labs ChemSketch™
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	2 028 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	214 l/kg	EC C.19 Estimaton du Koc par HPLC
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	6-137 l/kg	40CFR796.2750 Sed/Soil Adsorp
1-Méthyléthyl naphthalène	29253-36-9	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	7 500 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme

dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(BIS(ISOPROPYL)NAPHTALÈNE)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(BIS(ISOPROPYL)NAPHTALÈNE)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A(BIS(ISOPROPYL)NAPHTALÈNE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Non applicable.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Code de classification ADR	M6	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Identifiant(s)</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Acide acrylique	79-10-7	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	Carc. 1B	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
1,1-Dioxyde de 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	81-07-2	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances

chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E1 Dangereux pour le milieu aquatique	100	200

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».
--------	--

Raison de la révision:

Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
 Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
 Utilisation industrielle d'adhésifs: Section 16: Annexe - L'information a été modifiée.
 Utilisation professionnelle d'adhésifs : Section 16: Annexe - L'information a été modifiée.
 Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été modifiée.
 Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.
 Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été ajoutée.
 Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.
 Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
 Etiquette: CLP Organes cible (Codes des mentions de danger) - L'information a été modifiée.
 Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
 Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.
 Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
 Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.
 Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
 Valeurs limites biologiques : Description - L'information a été ajoutée.
 Section 8: Table des Valeurs Limites Biologiques - L'information a été ajoutée.
 Section 8: BLV - L'information a été supprimée.
 Description de légende - L'information a été ajoutée.
 Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.
 Section 8: Protection personnelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été supprimée.
 Section 8 : Protection respiratoire - recommandations - L'information a été modifiée.
 Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été supprimée.
 Section 9: Point d'ébullition (Information) - L'information a été modifiée.
 Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
 Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.
 Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.
 Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
 Section 9: Odeur - L'information a été modifiée.
 Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.
 Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
 Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.
 Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.
 Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
 Section 11: L'exposition prolongée ou répétée peut causer (phrases standards) - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
 Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
 Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
 Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
 Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 13: déclaration d'élimination suisse - L'information a été modifiée.
 Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
 Section 14 Règlements - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été supprimée.
 Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
 Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
 Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
 Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
 Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été supprimée.
 Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
 Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. - L'information a été ajoutée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Acide acrylique; EC No. 201-177-9; Identifiant(s) 79-10-7;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 06c -Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit. (PROC 10,11,13)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: >4h tâche; Usage intérieur avec une ventilation locale extractive; Utilisation en extérieur;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine

	Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Préviation de l'exposition	
Préviation de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acide acrylique; EC No. 201-177-9; Identifiant(s) 79-10-7;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit. (PROC 10,11,13)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'exposition par jour sur le poste de travail: >4h tâche; Usage intérieur avec une ventilation locale extractive; Utilisation en extérieur; Tâche : Application du produit sans une ventilation locale extractive; Utilisation en intérieur; Durée d'utilisation: <= 1 heures par tâche;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Préviation de l'exposition	
Préviation de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est

la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch